

Faire progresser les normes comptables ensemble

Projet de plan stratégique 2027-2032

Mai 2026

Les commentaires doivent parvenir au CNC d'ici le 9 septembre 2026.

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous, le Conseil des normes comptables (CNC), reconnaissons que nos travaux sont réalisés sur les terres des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Canada (les peuples autochtones), qui en sont les gardiens de longue date.

Nous reconnaissons et respectons l'importance des terres non cédées et visées par un traité, ainsi que la diversité historique et culturelle des peuples autochtones du Canada. Nous reconnaissons également que nos travaux de normalisation ont des répercussions sur les peuples autochtones, leurs entreprises et leurs organisations. Par conséquent, nous nous engageons à établir des relations respectueuses et un dialogue constructif avec les peuples autochtones, dans le cadre de notre mission de servir l'intérêt public canadien en influençant et en élaborant des normes comptables et d'autres indications relatives à l'information qui favorisent la prise de décisions économiques éclairées.

Cette reconnaissance territoriale ne représente qu'une étape dans notre parcours vers la réconciliation. Nous invitons nos parties intéressées et concernées à réfléchir à leur propre rapport à la terre et aux peuples autochtones, ainsi qu'à la façon dont leur travail peut contribuer à la poursuite des efforts dans cette voie.

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président	4
Appel à commentaires	5
Processus de planification du CNC	5
Questions	5
Le CNC	6
Notre mission	6
Servir l'intérêt public	6
Nos stratégies	7
Introduction	7
Stratégie 1 : Favoriser une mobilisation significative des parties intéressées et concernées	8
Stratégie 2 : Produire des normes comptables de grande qualité	9
Stratégie 3 : Fournir du soutien pour la mise en œuvre et l'application efficaces des normes comptables	10
Stratégie 4 : Accroître l'influence du CNC sur la scène internationale	11
Fondements de la normalisation	12
Procédure officielle	12
Communication	12
Risques et reddition de comptes	13

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Dans les années à venir, nous évoluerons dans un environnement marqué par l'incertitude et les changements rapides – mutations économiques, évolution des besoins en matière d'information financière et transformations technologiques. Ces réalités renforcent l'importance de notre mission : favoriser la prise de décisions économiques éclairées.

Nous savons que les contraintes de ressources sont bien réelles, et que le besoin d'indications pratiques fournies en temps utile ne cesse de croître. Parallèlement, nous sommes conscients qu'il est primordial d'accroître l'influence du Canada sur la scène internationale et de nous préparer pour l'avenir. Pour ce faire, il nous faudra notamment faire place à la technologie et à l'innovation pour améliorer la communication de l'information financière et l'élaboration et la mise en œuvre des normes.



Dans un horizon de cinq ans, nous orientons nos stratégies vers la collaboration avec nos parties intéressées et concernées. Nous souhaitons étendre la portée de notre action afin que nos décisions et nos activités soient guidées par des points de vue diversifiés. Cette approche nous permettra d'élaborer des normes générant des informations utiles, de soutenir la mise en œuvre des normes grâce aux outils adéquats et de garantir que le point de vue du Canada est influent sur la scène mondiale. Il ne s'agit pas seulement de stratégies, mais également de notre engagement à collaborer et à faire preuve de réactivité, afin que nos normes répondent réellement aux besoins des parties intéressées et concernées.

Les stratégies présentées dans ce projet ont été élaborées à la lumière de nos interactions continues avec les personnes concernées par nos normes, mais elles ne sont pas définitives. Par les questions posées dans le présent document, nous souhaitons confirmer que ces stratégies sont adaptées à vos besoins et à vos attentes. Outre l'importance de votre participation à nos activités de normalisation, votre contribution est donc particulièrement cruciale aujourd'hui. Votre point de vue nous aidera à planifier des actions concrètes pour les cinq prochaines années. Merci d'avance de participer à ce processus et de collaborer avec nous à l'élaboration d'un plan qui sert l'intérêt public canadien.

Armand Capisciolto, FCPA, FCA, CPA (Michigan)
Président du CNC

APPEL À COMMENTAIRES

Le CNC se propose d'adopter un plan stratégique quinquennal pour la période de 2027 à 2032. Dans le présent projet de plan stratégique, le CNC expose les stratégies qu'il envisage, et sollicite les commentaires à cet égard pour façonner son orientation stratégique.

Votre opinion nous tient à cœur, et nous accueillerons vos commentaires avec grand intérêt. Vous pouvez nous faire part de vos observations en répondant au sondage sur la plateforme Tribune.FRASCanada.ca ou en envoyant une lettre de commentaires à l'attention de :

Katharine Christopoulos, CPA, CA
Directrice, Conseil des normes comptables
145, rue King Ouest, bureau 500
Toronto (Ontario)
M5H 1J8
kchristopoulos@acsbcanada.ca

Processus de planification du CNC

Après avoir invité les parties intéressées et concernées à lui faire part de leur avis (au moyen de sondages en ligne, de lettres de commentaires ou d'autres activités de consultation) sur les stratégies qu'il propose, le CNC procédera à l'analyse des commentaires reçus. Au besoin, il modifiera son projet de plan stratégique à la lumière de ceux-ci et discutera de la version révisée avec le Conseil de surveillance des normes d'information et de certification (CSNIC, ou Conseil de surveillance). Le CNC prévoit de finaliser le plan en mars 2027, et d'entreprendre sa mise en œuvre le 1^{er} avril 2027.

Questions

Nous vous invitons à formuler des commentaires sur tous les aspects de notre projet de plan stratégique. Nous aimerions tout particulièrement recevoir vos réponses aux questions suivantes :

1. Êtes-vous favorable aux stratégies que nous proposons? Dans la négative, quelles autres stratégies devraient être envisagées? Au besoin, veuillez préciser quelle stratégie vous appuyez ou n'appuyez pas, en expliquant votre raisonnement.
2. Avez-vous d'autres commentaires à formuler au CNC sur le contenu du présent projet de plan stratégique?

LE CNC

Le CNC est un organisme indépendant qui a le pouvoir d'établir des normes comptables pour toutes les entités canadiennes à l'extérieur du secteur public. Ces normes précisent de quelle façon les opérations et autres événements doivent être communiqués dans les états financiers.

NOTRE MISSION

En tant que leader mondial en normalisation, nous avons pour mission de servir l'intérêt public canadien en influençant et en élaborant des normes comptables et d'autres indications relatives à l'information qui favorisent la prise de décisions économiques éclairées.

SERVIR L'INTÉRÊT PUBLIC

Nous publions des normes comptables de haute qualité qui renforcent la confiance à l'égard de l'information présentée par les entités du secteur privé au Canada. Lors de leur élaboration, nous tenons compte de l'évolution de la conjoncture économique ainsi que des coûts et des avantages pour les préparateurs et les utilisateurs d'états financiers. Nous rendons compte à nos parties intéressées et concernées en répondant rapidement à leurs besoins et en favorisant leur participation et leur contribution à l'élaboration des normes qui les concernent.

Nous contribuons à l'essor des meilleures pratiques de normalisation comptable à l'échelle mondiale pour chaque grande catégorie d'entités publiantes du secteur privé au Canada, soit les entreprises ayant une obligation d'information du public, les entreprises à capital fermé, les organismes sans but lucratif (OSBL) et les régimes de retraite.

Pour déterminer le contenu du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* (le *Manuel*), qui est appliqué par toutes les entités publiantes au Canada, nous suivons une procédure officielle fondée sur trois principes : la transparence, la consultation et la reddition de comptes.

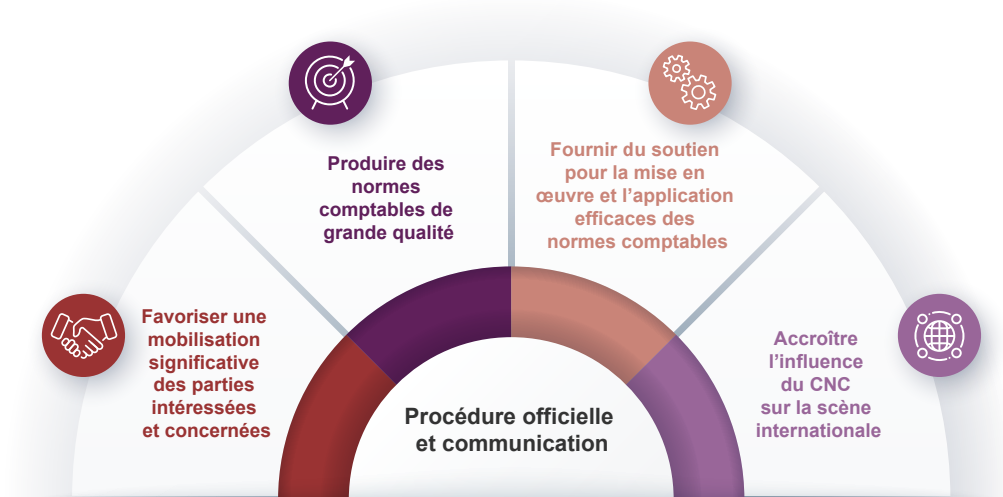
NOS STRATÉGIES

Introduction

Ces dernières années, les développements survenus au Canada et à l'étranger, notamment l'évolution du paysage géopolitique, nous ont amenés à accroître notre vigilance. Ces développements influent sur l'information qui est communiquée dans les états financiers et hors de ceux-ci. Nous observons également des changements dans la manière dont les entités accèdent aux capitaux ou aux ressources, ainsi qu'une volonté croissante de réduire le fardeau lié à l'information en raison des contraintes de ressources de plus en plus fortes.

En considérant ces changements au regard de notre mission, nous continuerons à renforcer la pertinence de nos travaux en répondant aux besoins propres aux entités canadiennes, et en facilitant ainsi leur obtention de capitaux ou de ressources. Parallèlement, nous resterons attentifs à l'évolution des autres types d'informations communiquées, sachant que ces informations peuvent influencer la manière dont les utilisateurs interprètent les états financiers d'une entité.

Nous avons élaboré des stratégies générales qui nous guideront dans la concrétisation de notre mission sur plusieurs années. Ces stratégies tiennent compte de l'évolution du contexte environnemental national et international, qui influence l'information financière. Notre travail repose avant tout sur notre engagement à l'égard de la procédure officielle et de la communication.



Nos stratégies et nos objectifs connexes sont décrits plus en détail ci-après.

Stratégie 1 : Favoriser une mobilisation significative des parties intéressées et concernées

La mobilisation des parties intéressées et concernées est au cœur de nos travaux de normalisation. Nous devons comprendre leurs besoins pour que les informations communiquées dans les états financiers des entreprises ayant une obligation d'information du public, des entreprises à capital fermé, des OSBL et des régimes de retraite au Canada favorisent la prise de décisions économiques éclairées et facilitent la distribution efficiente des capitaux ou des ressources. Le CNC s'emploie constamment à mobiliser différents types de parties intéressées et concernées. En tant que normalisateur canadien, il accorde beaucoup d'importance au point de vue de tous les acteurs de l'écosystème de l'information financière, y compris les personnes issues de divers milieux et régions. En effet, lorsqu'il s'agit d'influencer et d'élaborer des normes comptables, la diversité des opinions favorise une prise de décision plus éclairée.

Nous sommes conscients que bon nombre de nos parties intéressées et concernées disposent de ressources limitées pour préparer les états financiers et appliquer nos normes, en particulier les émetteurs assujettis, les entreprises à capital fermé et les OSBL de petite taille.

Pour favoriser une mobilisation significative des parties intéressées et concernées, nous proposons les objectifs suivants :

- **Recueillir un large éventail de points de vue pour guider les activités et le processus décisionnel du CNC.** Nous établirons durablement des comités consultatifs composés d'experts représentant les diverses parties intéressées et concernées que nous cherchons à mobiliser. Nous comptons aussi informer les Canadiennes et Canadiens de nos propositions et faciliter la tenue de consultations auprès du public en offrant de multiples canaux de rétroaction (p. ex., sondages, réunions ciblées, tables rondes, outils de mobilisation technologiques) afin de solliciter la population canadienne d'un bout à l'autre du pays.
- **Tenir compte de la capacité des parties intéressées et concernées à participer aux activités de normalisation et à mettre en œuvre les modifications apportées aux normes comptables.** Nous adopterons une approche mesurée en matière de consultation, en équilibrant le volume de documents que nous publions pour les normes nationales et en fixant des périodes de consultation optimales. Nous travaillerons également en étroite collaboration avec le Conseil des normes comptables internationales (International Accounting Standards Board – IASB) afin que ses processus de consultation prévoient un délai de réponse adéquat.
- **Renforcer la collaboration avec les autres conseils de normalisation canadiens.** Nous sommes l'un des quatre conseils de normalisation encadrés par le Conseil de surveillance. Nous continuerons de mettre en commun nos connaissances interfonctionnelles afin de garantir que, collectivement, nous établissons et maintenons des normes canadiennes de comptabilité, d'audit et d'information sur la durabilité qui servent l'intérêt public.

Stratégie 2 : Produire des normes comptables de grande qualité

Guidés par le principe selon lequel il n'existe pas de solution passe-partout, nous restons fidèles à notre engagement de produire des normes comptables de grande qualité pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, les entreprises à capital fermé, les OSBL et les régimes de retraite du Canada. Nous veillerons donc à ce que nos normes demeurent pertinentes pour la communication d'informations utiles dans les états financiers, en répondant aux besoins propres à ces entités.

Pour produire des normes comptables de grande qualité, nous proposons les objectifs suivants :

- **Continuer d'appuyer l'application au Canada des Normes IFRS® de comptabilité pour les entreprises ayant une obligation d'information du public.** Nous continuons de penser qu'un langage comptable mondial accroît la comparabilité et la qualité des informations financières, ce qui permet la prise de décisions éclairées et la réduction des coûts en capital pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Selon nous, il est important d'établir une date d'entrée en vigueur unique à l'échelle mondiale pour les normes nouvelles ou modifiées afin de favoriser une adoption uniforme, tout en reconnaissant les difficultés qui peuvent en découler pour les petites entités disposant de ressources limitées. Pour favoriser la compréhension et l'acceptation des changements à venir, nous mènerons des consultations en amont pour que les questions propres au contexte canadien touchant les entités de toute taille soient pleinement prises en compte par l'IASB, et nous préconiserons un rythme de changement mesuré, notamment des dates d'entrée en vigueur permettant une mise en œuvre dans la pratique.
- **Poursuivre l'établissement de normes comptables appropriées à l'intention des entreprises à capital fermé et des OSBL.** Nous comprenons que la taille et la complexité des entreprises à capital fermé et des OSBL varient considérablement. Nous traiterons les questions nouvelles pour que nos normes continuent de répondre aux divers besoins d'information. Il s'agira notamment de simplifier leur application le cas échéant, notamment pour aider les petites entités compte tenu de leurs ressources limitées. D'après les consultations préalables menées auprès des Canadiennes et Canadiens, l'instauration de référentiels d'information supplémentaires imposerait un fardeau excessif à l'écosystème de l'information financière. Par conséquent, notre programme de travail comprendra des projets issus de notre initiative d'examen approfondi des NCECF visant à explorer des solutions concrètes pour les dispositions jugées les plus complexes à appliquer. Ces projets visent à soutenir les entreprises à capital fermé et les OSBL tout en préservant l'utilité de l'information pour la prise de décisions des utilisateurs.
- **Continuer d'élaborer des normes comptables applicables aux régimes de retraite, y compris les régimes d'avantages sociaux présentant des caractéristiques semblables.** Nous traiterons les questions nouvelles et mènerons des recherches pour évaluer si de nouvelles indications sont nécessaires au vu de l'évolution des types de régimes proposés sur le marché canadien.
- **Intégrer le progrès technologique dans l'élaboration des normes.** Nous sommes conscients que la technologie transforme la manière dont les utilisateurs font usage de l'information financière et dont les parties intéressées et concernées appliquent nos normes. Nous interagirons avec les utilisateurs et les autres parties pertinentes pour comprendre comment les utilisateurs se servent de la technologie de sorte à mieux analyser l'information financière des entités canadiennes. Nous dialoguerons également avec les parties intéressées et concernées afin de cerner l'usage de l'intelligence artificielle dans l'application des normes et de tirer parti de cette technologie pour l'élaboration de nouvelles normes et de modifications.

Cette stratégie repose sur notre engagement à mener des recherches qui éclairent les travaux et projets futurs et soutiennent les décisions de normalisation fondées sur des données probantes. Nous continuerons également de tenir compte de l'influence potentielle des informations autres que celles contenues dans les états financiers sur la compréhension de ceux-ci.

Stratégie 3 : Fournir du soutien pour la mise en œuvre et l'application efficaces des normes comptables

Nous sommes conscients qu'une mise en œuvre efficace et une application uniforme sont essentielles à la réussite de toute norme. C'est pourquoi, dans le cadre de notre processus de normalisation nationale, nous avons créé un [cadre pour les indications](#) pour traiter avec clarté et uniformité les questions soulevées dans la pratique. Nous avons également revu notre suivi après mise en œuvre afin de remédier aux difficultés de manière proactive et de veiller à ce que les nouvelles normes nationales et les modifications importantes aient l'effet voulu. Notre objectif est de collaborer avec les autres acteurs du marché pour favoriser l'uniformité de mise en œuvre et d'application des normes nationales.

En ce qui concerne les Normes IFRS de comptabilité, nous appliquons au Canada un modèle d'entérinement qui appuie l'adoption d'un ensemble unique de normes comptables internationales de grande qualité et, à ce titre, nous nous abstenons de publier des indications faisant autorité. Cependant, nous sommes conscients qu'en raison de son régime d'information trimestrielle, le Canada est souvent parmi les premiers à appliquer et à interpréter une norme nouvelle ou modifiée publiée par l'IASB. Par conséquent, nous nous emploierons à collaborer avec l'IASB et à influencer sur ses travaux.

Pour fournir du soutien pour la mise en œuvre et l'application efficaces des normes comptables, nous proposons les objectifs suivants :

- **Collaborer avec les comités consultatifs pour repérer les difficultés de mise en œuvre et d'application liées aux Normes IFRS de comptabilité.** Nous exhorterons l'IASB à s'employer à résoudre rapidement les problèmes repérés lors des discussions menées au Canada et avec les normalisateurs d'autres pays. Nos comités consultatifs, tels que le [Groupe de discussion sur les Normes IFRS® de comptabilité](#), sont prêts à examiner les questions soumises par le public.
- **Rendre les ressources disponibles au Canada pour soutenir la mise en œuvre et l'application des Normes IFRS de comptabilité.** Nous traduirons les décisions de l'IFRS® Interpretations Committee concernant son programme de travail et les relayerons sur notre [site Web](#) dans une optique d'application uniforme. Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre des nouvelles normes et des modifications, nous publierons dans le [Manuel](#) davantage de textes de l'IASB ne faisant pas autorité : bases des conclusions, exemples illustratifs, guides de mise en œuvre.
- **Traiter les questions liées à la mise en œuvre et à l'application des normes nationales qui répondent aux critères du cadre pour les indications du CNC.** Nos comités consultatifs nationaux sont prêts à examiner les questions soumises par le public. Nous appliquerons notre cadre pour les indications afin de traiter les questions répondant à ses critères et de déterminer la meilleure ligne de conduite à adopter. Par exemple, nous pourrions élaborer des indications ne faisant pas autorité pour faciliter la compréhension des normes, ou des indications faisant autorité pour résoudre les points nécessitant une clarification.
- **Lancer le processus d'évaluation de la nécessité d'un suivi après mise en œuvre dès la publication d'une nouvelle norme nationale ou de modifications importantes, afin de repérer rapidement les difficultés d'ordre pratique.** Notre suivi comprend désormais deux étapes préliminaires avec nos comités consultatifs : recueillir des informations auprès des préparateurs et des professionnels en exercice après la publication d'une nouvelle norme nationale ou de modifications importantes, et interagir avec les utilisateurs des états financiers une fois la norme entrée en vigueur. Une dernière étape a lieu au besoin; il s'agit de la consultation publique, qui vise à recueillir des informations auprès d'un groupe plus large de parties intéressées et concernées au moyen d'un document de consultation.

Stratégie 4 : Accroître l'influence du CNC sur la scène internationale

Fort de son statut de normalisateur national respecté, le CNC entend poursuivre son développement en s'appuyant sur cette base solide. Notre objectif est d'asseoir la présence et l'influence du Canada dans les dialogues de normalisation à l'échelle mondiale. Nous renforcerons notre collaboration avec nos homologues internationaux afin de mettre en avant les points de vue canadiens tout en rapportant des idées pour enrichir nos normes nationales.

Pour accroître l'influence du CNC sur la scène internationale, nous proposons les objectifs suivants :

- **Miser sur la mobilisation continue pour que les points de vue canadiens soient pris en compte dans l'élaboration des Normes IFRS de comptabilité.** Pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, nous continuerons de recueillir les points de vue canadiens et de travailler en étroite collaboration avec l'IASB afin que ces points de vue éclairent et influencent directement le dialogue international. Dans le cadre de cet engagement, nous poursuivrons la présentation de nos travaux de recherche à l'échelle internationale afin de soutenir l'élaboration de normes fondées sur des données probantes. Parallèlement, nous maintiendrons des liens étroits avec le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis et encouragerons l'IASB et le FASB à s'employer à réduire les disparités nouvelles et superflues entre les résultats découlant de l'application des Normes IFRS de comptabilité et ceux découlant des principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Nous communiquerons régulièrement avec les autres normalisateurs sur des questions d'intérêt commun afin de maintenir la grande qualité des Normes IFRS de comptabilité à l'échelle mondiale. Afin d'accroître l'influence du Canada, nous nous emploierons à repérer et à soutenir des Canadiennes et Canadiens qualifiés qui occupent des fonctions consultatives clés à l'échelle mondiale, tout en maintenant nous-mêmes une forte présence sur la scène internationale.
- **Participer davantage aux travaux entourant d'autres normes internationales afin d'enrichir l'élaboration des normes canadiennes.**
 - Pour les entreprises à capital fermé, nous renforcerons nos normes nationales en participant aux initiatives liées à la norme IFRS® de comptabilité pour les PME afin de recueillir toute information susceptible d'éclairer nos travaux. Nous pourrions ainsi gagner en efficacité dans l'élaboration des normes, notamment en faisant progresser notre propre initiative visant à simplifier l'application des Normes comptables pour les entreprises à capital fermé tout en maintenant l'utilité des états financiers pour la prise de décisions des entités de toute taille et de tout degré de complexité.
 - En ce qui concerne les OSBL, nous collaborerons avec nos homologues à l'étranger et avec la [Fondation internationale pour l'information financière des organismes sans but lucratif](#) afin de nous renseigner sur les nouvelles normes internationales et de recueillir toute information qui pourrait améliorer nos propres normes comptables en la matière.
 - Enfin, pour ce qui est des régimes de retraite et des régimes d'avantages sociaux, nous échangerons avec d'autres normalisateurs qui exercent dans ce domaine en vue de rassembler des informations qui pourraient améliorer les normes comptables applicables aux régimes de retraite canadiens.

FONDEMENTS DE LA NORMALISATION

Procédure officielle

Dans l'intérêt public, nous suivons une procédure officielle pour l'élaboration des normes comptables. Cette procédure repose sur trois principes :

- la transparence : mener le processus d'élaboration des normes en faisant preuve d'ouverture, en communiquant clairement la façon dont nous prenons nos décisions et en tenant le public informé de l'évolution des activités de normalisation;
- la consultation : prendre en compte les points de vue des parties concernées par les normes canadiennes d'information financière;
- la reddition de comptes : analyser les incidences potentielles des projets de normalisation sur les parties concernées et expliquer les motifs de nos décisions.

Bien que notre procédure officielle soit comparable à celle des normalisateurs à l'échelle mondiale, comme l'IASB et le FASB, nous sommes déterminés à trouver des moyens de la rendre plus efficiente et plus efficace.

Communication

La qualité de notre travail repose directement sur le maintien de canaux de communication ouverts et réactifs avec les parties intéressées et concernées. La communication est indispensable pour faire connaître notre travail. C'est pourquoi nous sommes résolus à dialoguer avec un public large et diversifié au moyen de plateformes dynamiques (site Web, médias sociaux) et d'activités significatives (tables rondes publiques, réunions ciblées, allocutions).

Nous continuerons d'explorer des technologies novatrices dans une optique d'accessibilité, de mobilisation et de rayonnement. Parallèlement, nous restons déterminés à collaborer avec les principales instances – autorités de réglementation des valeurs mobilières, autorités de réglementation de l'audit, autorités de réglementation prudentielle, gouvernements, organismes comptables professionnels et régionaux, etc. – afin de tendre vers l'objectif commun d'une information financière de grande qualité.

RISQUES ET REDDITION DE COMPTES

Selon notre processus de gestion des risques, nous devons évaluer régulièrement nos risques. Nous repérons les risques généralisés, mettons en œuvre des contrôles d'atténuation et surveillons les faits nouveaux pour nous assurer d'accomplir notre mission.

Les risques généralisés que nous gérons concernent les domaines suivants :

- la solidité de notre réputation et l'adhésion à nos normes;
- l'efficacité de nos décisions stratégiques;
- l'efficacité de nos activités, soit :
 - l'expertise des membres, des permanents et des autres bénévoles du CNC,
 - la qualité de nos processus de consultation et de communication,
 - la rapidité avec laquelle sont traitées les questions importantes ou les lacunes dans les normes existantes.

Nous rendons également compte à nos parties intéressées et concernées, ainsi qu'au Conseil de surveillance, de la réalisation de nos stratégies et de la concrétisation de notre mission. Nous présentons chaque année un rapport sur notre performance au Conseil de surveillance.

Nous mesurons la réalisation de nos stratégies :

- en définissant les activités et les mesures de la performance spécifiques qui concourent à la réalisation des stratégies énoncées dans nos plans annuels;
- en rendant compte des progrès réalisés par rapport à ces mesures;
- en publiant des rapports annuels pour informer le public au sujet de notre performance.

Nous continuerons à faire preuve de souplesse dans la mise en œuvre des stratégies de ce plan afin de répondre aux besoins de nos parties intéressées et concernées de manière efficace et efficiente, dans un environnement en constante évolution.

© 2026 Normes d'information financière et de certification, Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. La présente publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.